



**Syndicat
National du
Personnel
Navigant
Commercial**

A tous PNC TO

02 mars 2018

Chers adhérents, chers collègues,

Réunion de concertation PNC Mars 2018

La réunion de négociation mensuelle a eu lieu ce jeudi 1 mars 2018. Les avancées et les sujets en cours de discussion restent notre priorité, votre priorité!!

Titularisation PNC

Force est de constater en ce début d'année, que nous sommes en effectif tendu avant même d'avoir commencé la saison!

Le SNPNC TO a toujours soutenu les titularisations PNC. 5 postes de PNC CDI vont être ouverts début mars. Félicitations à nos collègues. Nous estimons toutefois que ce nombre est insuffisant et que nous aurons à re-discuter effectif assez rapidement.

Selection RC

20 postes RC seront à pourvoir. A la différence des précédentes campagnes, les prérequis sont assouplis en terme d'ancienneté. Ainsi, il était demandé 30 mois d'expérience dont 24 mois chez Transavia et maintenant il faudra 24 mois d'expérience dont 12 mois chez Transavia. Les autres critères sont inchangés.

Contrats RCT

Cela fait plusieurs réunions, que nous discutons avec notre Direction de l'interprétation du terme mois. Nous avons de nouveau mis cet item à l'ordre du jour.

Deux cas étaient possibles: mois civil ou 30 jours. La Direction appliquait la règle qu'elle souhaitait, en fonction de la situation qui lui était favorable.

Ainsi les contrats temporaires pouvaient courir du 15 au 15 quand le cumul des 7 vols CC pour déclencher un contrats d'un mois complet se voyait sur un mois civil.

Pour mémoire, notre ACE prévoit qu'un PNC faisant fonction CC plus de 7 vols sur un mois doit toucher la prime complète de 500€ (intégrée au SMMG) et cumuler 1 mois d'ancienneté dans la fonction.

Et que les contrats RCT sont d'une durée minimale d'un mois.

Cette pratique était injuste et en défaveur du PNC RC.

Nous avons obtenu que cette pratique cesse.

TOUS LES CONTRATS RCT seront donc attribués sur une période de mois civil, soit du 01er au 30.

Ainsi ce ne sera plus du 15 décembre au 15 janvier par exemple, mais du 1 décembre au 30 janvier.

Les PNC en état de grossesse

Transavia grandit et les familles des PNC également. Depuis la signature d'un certain avenant, les PNC enceintes avaient perdu la possibilité de choisir lors de sa grossesse, de rester chez elle et d'être rémunérées.

Notamment pour l'avoir vécu de près, au sein de notre équipe, le reclassement au sol, des PNC en état de grossesse, ne nous satisfaisait absolument pas.

A partir d'aujourd'hui, les PNC enceintes ont le choix :

- **Soit accepter un poste au sol en étant rémunérées SMMG + prime différentielle**
- **Soit refuser, tout en étant rémunérées au SMMG !!**

Ne vous y trompez pas, il s'agit d'une victoire, mais avec un léger goût d'amertume. Ce n'est que le juste retour des choses, d'un système plus confortable pour les PNC enceintes comme cela se pratiquait avant.

Mobilité au sein du groupe: Air France

Nous vous avons promis de ne pas lâcher le sujet, et nous tenons parole.

Le SNPNC TO a mis en place une mobilité vers JOON, avec la possibilité de retour pour les PNC lors de leur période d'essai. Il s'agit d'un travail commun de toutes les sections SNPNC du groupe AF-KLM.

Nous continuons toujours de défendre le même projet vers Air France. Cela a pris du temps, de l'énergie mais cela prend enfin forme.

AIR FRANCE va très prochainement avoir besoin de PNC.

Le SNPNC étant LE syndicat PNC majoritaire au sein d'Air France, nous participons activement à la rédaction d'une convention de type "passerelle" pour les PNC Transavia désireux d'accéder à un poste de PNC chez Air France.

Nous ferons tout notre possible pour que cette mobilité voit le jour rapidement, avec les premiers départs de PNC avant la fin de l'année 2018 !!

Nous avons également relancé la Direction TO sur 2 points :

LES VENTES A BORD :

Le bilan à ce sujet est bien loin de celui estimé par notre Direction concernant une enveloppe de commission de 10%, avec la mise en place d'un système de « top performers », qui ne nous satisfaisait pas. Nous sommes actuellement à environ **8%**. **Cela reste insuffisant!!**

LE DROIT A LA DECONNEXION :

Sujet qui aurait dû être abordé en fin d'année 2017 et qui ne cesse d'être repoussé!

Il est très intrusif de recevoir des messages nuits et jours alors que nous sommes en REPOS ou en CONGES ! **Nous voulons nous déconnecter!!!**

Nous continuons d'oeuvrer pour l'amélioration des conditions de travail et de rémunération des PNC. Nous n'avons jamais rien sacrifié au prétexte d'économies nécessaires, notre ligne de conduite est et sera toujours la même: Améliorer sans dégrader!

Le SNPNC est le seul syndicat 100% PNC.

Votre équipe SNPNC

Isabelle Avis 06 60 74 90 12,

Déléguée syndicale

Benoît Lassalle 06 62 23 17 30,

Délégué du personnel titulaire, Représentant Syndical au CHSCT

Stéphanie Pieri 06 72 11 23 70,

Déléguée du personnel suppléante

Grégoire Comte Jacta 06 86 24 65 62 ,

Secrétaire au CE

Florent Taïeb 06 15 97 44 10

Représentant syndical au CE



[Vous Informer](#)

[Vous Syndiquer](#)

[Facebook SNPNC TO](#)

[Assurance Perte de Licence](#)

Pour ne plus recevoir nos NewsTO cliquez ici